



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

La loi Peillon adoptée par l'Assemblée : toujours insuffisant

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 19 mars 2013, la loi d'orientation et de refondation pour l'école.

La CGT Educ'action continue de considérer que cette loi est très insuffisante. Elle continue par ailleurs de porter les dogmes négatifs des gouvernements précédents, comme le Socle Commun.

On note comme élément positif, un premier recul sur la régionalisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), en réponse à la mobilisation des personnels.

Mais la volonté affirmée de territorialiser l'Education nationale reste, en particulier pour la formation professionnelle. D'ailleurs un lien doit être fait avec le projet de loi de décentralisation, qui favorise largement l'Apprentissage, et des déclarations de F. Hollande qui souhaite transférer une partie de la Taxe d'Apprentissage ; dans les deux cas, au détriment des lycées professionnels.

Au-delà de la loi, on ne peut que s'inquiéter de certaines formulations du ministre, qui ne présagent pas positivement de l'avenir. Ainsi, le ministre a déclaré vendredi 15 mars 2013 : "s'agissant de la liaison entre le CM2 et la sixième, nous connaissons tous les débats qui se cachent derrière, sur la structuration de l'école française. Nous connaissons les difficultés à constituer cette "école du socle" que certains appellent de leurs vœux, qui existe dans d'autres pays et qui a ses vertus ; mais je pense qu'avec le Conseil pédagogique CM2/sixième, la modification des obligations de service des enseignants du primaire et la mise en place des écoles supérieures, où les différents publics pourront travailler ensemble, nous avançons".

La CGT Educ'action reste donc mobilisée pour une véritable refondation de l'école et appelle les personnels à la grève jeudi 28 mars 2013.

Montreuil, le 20 mars 2013